

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323531-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2024

Publié le 8 avril 2024

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 MARS 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Anne-Sophie BOISSEAU, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Stéphanie BOCQUET, Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX.

OBJET : Désignations des représentants du Conseil départemental ou de son Président au sein des organismes extérieurs.

Vu le rapport DAJAP/2024/107

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint repris en annexe 1 ;
 - de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau ci-joint en annexe 2.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 01.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)	Conseil de surveillance	Représentant du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Représentante du Conseil départemental Titulaire <u>Martine ARLABOSSE</u>	Martine ARLABOSSE
Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA)	Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Représentants du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>François-Xavier CADART</u> Suppléante <u>Martine ARLABOSSE</u>	François-Xavier CADART Martine ARLABOSSE
Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST)	Formation plénière	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>2 représentants à désigner</u> Suppléants <u>2 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil départemental Titulaires Martine ARLABOSSE Marie-Paule ROUSSELLE Suppléants <u>1 représentant à désigner</u> Paul CHRISTOPHE	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> Patrick VALOIS <i>Reste inchangé</i>
	Formation spécialisée insalubrité	Représentants du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Représentant du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Carole DEVOS Nicolas SIEGLER

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut	Comité Syndical	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>9 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil départemental Titulaires Jean-Luc DETAVERNIER Eric RENAUD Isabelle ZAWIEJA-DENIZON Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY Laurent DEGALLAIX Valérie LETARD <u>1 représentant à désigner</u> Marie-Hélène QUATREBOEUF Frédéric DELANNOY	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> Jean-Noël VERFAILLIE <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentantes désignées	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
iNORD - Agence d'ingénierie départementale du Nord	Conseil d'administration (CA)	<p>Représentants du Département</p> <p>Président du CA Le Président du Département (De droit)</p> <p>Titulaires <u>11 représentants à désigner</u></p> <p>Suppléants <u>11 représentants à désigner</u></p>	<p>Représentants du Département</p> <p>Président du CA Christian POIRET (De droit)</p> <p>Titulaires Nicolas SIEGLER Max-André PICK Valérie LETARD Yannick CAREMELLE Michel PLOUY Sébastien SEGUIN Frédéric BRICOUT Valentin BELLEVAL Julien GOKEL Grégory BARTHOLOMEUS Agnès DENYS</p> <p>Suppléants Anne-Sophie BOISSEAUX Marie-Paule ROUSSELLE <u>1 représentant à désigner</u> Jacques HOUSSIN Anne VANPEENE Caroline SANCHEZ Aude VAN CAUWENBERGE Sylvie DELRUE Isabelle FERNANDEZ Pierre-Michel BERNARD Charles BEAUCHAMP</p>	<p align="center"><i>Reste inchangé</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangé</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangée</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangé</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangée</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangée</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangée</i></p> <p align="center">Carole DEVOS</p> <p align="center"><i>Reste inchangé</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangée</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangé</i></p> <p align="center"><i>Reste inchangé</i></p>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Nord (CAUE du Nord)	Conseil d'administration	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>6 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil Départemental Titulaires Michel PLOUY <u>1 représentant à désigner</u> Nicolas LEBLANC Sébastien LEPRETRE Sébastien SEGUIN Valérie CONSEIL	<i>Reste inchangé</i> Marie CHAMPAULT <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i>
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S3PI) du Hainaut-Cambrésis-Douaisis	Conseil d'orientation	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>2 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil Départemental Titulaires <u>2 représentants à désigner</u>	Marie-Hélène QUATREBOEUF Jean-Noël VERFAILLIE
Plan de Mobilité du Valenciennois du Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)	Comité plénier	Représentant du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Représentant du Conseil Départemental Titulaires <u>1 représentant à désigner</u>	Béatrice DESCAMPS
	Comité restreint	Représentant du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>Laurent DEGALLAIX</u>	Valérie LETARD

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
NORDSEM - Société d'économie mixte locale d'aménagement pour les territoires du Nord	Conseil d'administration	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>10 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil Départemental Titulaires Nicolas SIEGLER Loïc CATHELAIN Sylvie CLERC-CUVELIER Frédéric BRICOUT Valentin BELLEVAL <u>1 représentant à désigner</u> Nicolas LEBLANC Grégory BARTHOLOMEUS Julien GOKEL Michelle GREAUME	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> Yannick CAREMELLE <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i>
EPINORPA - Etablissement public de gestion immobilière de Nord-Pas-de-Calais	Conseil d'administration	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>2 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>1 représentant à désigner</u> Maryline LUCAS	Mickaël HIRAUX <i>Reste inchangée</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
Etablissement Public Foncier Hauts-de-France	Conseil d'administration	Représentants du Département Titulaires <u>2 représentants à désigner</u> Suppléants <u>2 représentants à désigner</u>	Représentants du Département Titulaires Mickaël HIRAUX Karima ZOUGGAGH Suppléants Nicolas SIEGLER <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> Valérie LETARD
« Habitat du Nord COOP »	Conseil d'administration	Représentant du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Représentant du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Nicolas SIEGLER
Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	Comité de pilotage	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>2 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil Départemental Titulaires <u>1 représentant à désigner</u> Josyane BRIDOUX	Marie-Hélène QUATREBOEUF <i>Reste inchangée</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)	Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>5 représentants à désigner</u> Suppléants <u>5 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil départemental Titulaires Sylvie CLERC-CUVELIER Sylvie LABADENS Monique EVRARD Anne VANPEENE Josyane BRIDOUX Suppléants Yannick CAREMELLE Barbara COËVOËT Marie SANDRA Philippe WAYMEL <u>Christine DECODTS</u>	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> Françoise MARTIN
Association « A Tes Côtés »	Conseil d'administration	Représentant du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Représentant du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Martine ARLABOSSE
Comité des Finances Locales	Comité des Finances Locales	Représentants des Présidents de Conseils départementaux Titulaire <u>1 représentant élu</u> (Article R.1211-3 du CGCT) Remplaçant <u>1 remplaçant à désigner</u> (Avant-dernier alinéa de l'article L.1211-2 du CGCT)	Représentants des Présidents de Conseils départementaux Titulaire Christian POIRET Remplaçant <u>1 remplaçant à désigner</u>	<i>Reste inchangé</i> Loïc CATHELAIN

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 mars 2024
Collège Public Jean Moulin à IWUY	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée Désignée par le DASEN	1^{ère} Personnalité qualifiée <u>Henri DESPRES</u>	Décision reportée

Nb : 1 Personnalité qualifiée à désigner

*La personnalité qualifiée est désignée par le Directeur académique, après avis de la Commission Permanente du Conseil départemental.
Cet avis ne lie pas le DASEN.*

Nb : 2 Personnalités qualifiées à désigner

La première personnalité qualifiée est désignée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement.

La deuxième personnalité qualifiée est désignée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du canton.

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 mars 2024

OBJET : Désignations des représentants du Conseil départemental ou de son Président au sein des organismes extérieurs.

L'article L.3121-23 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I. Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes

- Conseil de surveillance du grand port maritime de Dunkerque

Le grand port maritime de Dunkerque (GPMD) est issu de la réforme portuaire définie par la loi du 4 juillet 2008 qui a rendu caduque le régime des ports maritimes autonomes.

Conformément aux dispositions du Code des transports en ses articles R.5312-11 et R.5312-13, le Conseil départemental dispose d'un représentant au sein du Conseil de surveillance du GPMD.

Madame Martine ARLABOSSE a été désignée pour représenter le Conseil départemental par la délibération n° DAJAP/2021/285 en date du 19 juillet 2021.

La présente mandature est arrivée à échéance le 12 février 2024 et il convient donc de procéder au renouvellement des membres. C'est pourquoi le Préfet de la Région Hauts-de-France a sollicité le renouvellement de cette désignation par courrier en date du 10 janvier 2024.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

- Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative

L'article 29 du décret modifié n° 2006-665 en date du 7 juin 2006 a institué les Conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA).

Cette instance consultative, placée auprès du Préfet, concourt à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances des mineurs ainsi qu'aux sports et à la vie associative.

Ce Conseil est composé de décideurs publics, de partenaires associatifs, de syndicats et de jeunes engagés dans la vie publique et de conseillers départementaux, tous impliqués dans les politiques de

jeunesse mises en œuvre par l'État au niveau départemental. Ses membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans.

Monsieur François-Xavier CADART et Madame Martine ARLABOSSE ont été désignés pour représenter le Conseil départemental par la délibération n° DAJAP/2021/285 en date du 19 juillet 2021.

La présente mandature arrive à échéance le 15 avril 2024 et il convient donc de procéder au renouvellement des membres. C'est pourquoi le Préfet du Nord a sollicité le renouvellement de ces désignations par courrier en date du 22 décembre 2023.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations.

- Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est une commission administrative à caractère consultatif qui concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

En application de l'article R.1416-2 du Code de la santé publique, la formation plénière du CODERST comprend notamment cinq représentants des collectivités territoriales. Quatre sièges (deux titulaires, deux suppléants) sont attribués au Département du Nord.

En application de l'article R.1416-5 du code susvisé, le Conseil peut également se réunir en formation spécialisée lorsqu'il est consulté sur les déclarations d'insalubrité. Dans cette configuration, il comprend notamment deux représentants des collectivités territoriales. Deux sièges (un titulaire, un suppléant) sont attribués au Département du Nord.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de ces instances.

- Le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (SMPNR)

Le syndicat mixte est chargé de la gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Il assure sur le territoire du parc, la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement.

En application de l'article 5.1 de ses statuts, 9 délégués du Département du Nord doivent être désignés pour représenter le Conseil départemental au sein de son Comité syndical.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Conseil d'administration de l'Agence INORD

Créée en 2017 à l'initiative du Département du Nord, l'Agence iNord est un établissement public administratif visant à répondre à un besoin souvent exprimé par les communes et intercommunalités de notre Département : l'appui en ingénierie pour le montage de leurs projets.

Le Président du Conseil départemental est de droit le Président du Conseil d'administration de l'Agence. Le Conseil d'administration, outre son Président de droit, comprend 22 autres membres désignés par leurs collègues respectifs.

Le premier collègue, celui des Conseillers départementaux, est composé de 22 représentants de la collectivité (11 titulaires et 11 suppléants). Les représentants du Département sont désignés pour la durée de leur mandat par le Conseil départemental en son sein.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord (CAUE du Nord)

Le CAUE du Nord est une association créée à l'initiative du Département du Nord. Il assure les missions d'intérêt public au profit de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Il est régi par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture (articles 6, 7 et 8) et le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation de leurs statuts. En application de l'article 7 de ses statuts, 6 représentants de collectivités locales siègent au sein de son Conseil d'administration.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Conseil d'orientation du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI) du Hainaut-Cambrésis-Douaisis

Le S3PI du Hainaut-Cambrésis-Douaisis a été créé par arrêté du Préfet du Nord du 7 novembre 2007. Il a pour rôle de favoriser les actions destinées à réduire les pollutions, nuisances et risques de toute nature et d'en informer les industriels, les collectivités territoriales, les associations et la population.

Le S3PI est notamment composé d'un Conseil d'orientation dont la mission est la validation des actions à mener et la présentation de leur bilan. L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé prévoit la présence de deux représentants du Conseil départemental au sein de ce Conseil d'orientation.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Comité restreint et le Comité plénier du Plan de mobilité (anciennement Plan de déplacement urbains) du Valenciennois

Conformément aux dispositions de l'article L.1214-1 du Code des Transports, le Plan de Mobilité détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. C'est dans ce cadre que, le Syndicat intercommunal de mobilité et d'organisation urbaine du Valenciennois (SIMOUV) s'est doté d'un tel document.

Compte tenu des objectifs fixés au travers de ce document et de la diversité des acteurs concernés, deux instances de suivi dédiées ont été créées : le Comité restreint qui assure le suivi opérationnel (10 représentants : État, Région, Département, Communautés d'agglomération membres et SIMOUV) et le Comité plénier du PDU qui regroupe l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux de la mobilité (incluant notamment les membres du Comité restreint).

Le Département disposait autrefois de deux sièges. Aujourd'hui, il n'en dispose que d'un seul.

Les représentants du Conseil départemental ont été désignés par délibération de la Commission permanente n° DAJAP/2021/285 en date du 19 juillet 2021. Les Conseillers départementaux qui ont été désignés sont Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE et Monsieur Laurent DEGALLAIX. Il y a donc lieu de mettre à jour ces désignations.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

- Le Conseil d'administration de NORDSEM

NORDSEM est une société d'économie mixte d'aménagement (SEM), au capital social de 3M€, créée en octobre 2014, à l'initiative du Département.

Elle a pour vocation la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, de développement économique et de réhabilitation, pour le compte des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, d'organismes publics ou privés, ou pour son propre compte, en vue principalement de développer les territoires du Département du Nord, hors périmètres de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La société est administrée par un Conseil d'administration qui se compose de 18 membres. 15 sièges sont attribués aux collectivités territoriales qui se répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués, en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement.

Le Département dispose de 10 sièges.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Conseil d'administration de l'EPINORPA

L'EPINORPA est un établissement public régional à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, institué par l'article 191 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi « SRU ».

Cet établissement public, rattaché à la Région Hauts-de-France, a pour objet, sur l'ensemble du territoire régional, d'acquérir et gérer, directement ou indirectement, les immeubles à usage locatif social détenus par des sociétés à participation majoritaire de Charbonnages de France dans le respect, notamment, des droits statutaires des mineurs et de leurs ayants droit.

Ses conditions d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2002-358 du 15 mars 2002 et son règlement intérieur.

Le Département du Nord dispose de deux sièges au sein du Conseil d'administration de l'EPINORPA. Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- L'établissement public foncier (EPF) Hauts-de-France

L'établissement public foncier Hauts-de-France est un établissement public foncier de l'État ayant notamment pour mission d'accompagner les collectivités territoriales et les intercommunalités dans la maîtrise de leur foncier et le recyclage de leurs espaces dégradés.

Cet établissement est régi par le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 qui constitue ses statuts.

Il est administré par un Conseil d'administration au sein duquel siègent quatre représentants du Département (deux titulaires, deux suppléants).

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Conseil d'administration de « Habitat du Nord COOP »

« Habitat du Nord COOP » est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) d'HLM.

Le Département du Nord est actionnaire de la SCIC et détient 1 action. A ce titre, il fait partie du Collège des collectivités publiques. En sa qualité d'administrateur, le Département détient donc un siège au sein du Conseil d'administration.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Comité de pilotage du Programme local de l'habitat 2019-2025 de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent a adopté son troisième Programme local de l'habitat (PLH 2019-2025), fruit d'une construction et d'une concertation avec les communes qui la composent, l'État, les bailleurs et l'ensemble de ses partenaires.

Ce PLH se conçoit comme la « feuille de route » des territoires de l'EPCI en matière de politique de l'habitat et de peuplement et à vocation à se réunir sous la forme d'un comité de pilotage.

La représentation départementale au sein de ce COPIL, fixée à 2 représentants par la délibération de la Communauté de communes en date du 22 juin 2016, reste inchangée.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations et de combler le siège vacant au sein de cette instance.

- Le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)

Le Conseil départemental de l'éducation nationale est une instance de concertation sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Il est régi par les dispositions des articles R. 235-1 à R. 235-17 du Code de l'éducation et est notamment composé de cinq Conseillers départementaux désignés par le Conseil départemental.

Dans la perspective des prochaines réunions du CDEN, la Préfecture du Nord a sollicité la vérification et l'actualisation de la liste des représentants qui siègent au sein de cette instance.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations.

- L'association « A Tes Côtés »

L'association « A Tes Côtés » (anciennement ADUGES), créée en 1960, propose aux habitants et associations du Dunkerquois un ensemble de prestations, moyens et activités qui visent à participer à l'amélioration de la vie quotidienne ainsi qu'au développement des quartiers. Elle porte des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui sont le moteur de l'engagement des élus, bénévoles, salariés ; adhérents, participants ou porteurs de projets de l'association.

Elle organise ses activités autour de deux pôles d'activités : la « Petite Enfance », avec 8 crèches et 3 haltes garderie et la « Vie de Quartier » avec 13 maisons de quartier et 1 espace de vie sociale.

Considérant que le Conseil départemental est membre de droit de l'association en application de l'article 7-1b de ses statuts, elle a par courrier en date du 1^{er} février 2024, saisi le Président du Conseil départemental afin qu'un représentant soit désigné au sein de son Conseil d'administration.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

- Le Comité des Finances Locales

Institué par la loi du 3 janvier 1979, le Comité des Finances Locales (CFL) a pour objet principal la défense des intérêts financiers des collectivités locales et permet d'harmoniser leur position avec celle de l'État.

Régi par les articles L.1211-1 à L.1211-5 et R.1211-1 à R.1211-18 du CGCT, il comprend notamment quatre présidents de conseils départementaux.

Dans le cadre du dernier renouvellement des membres élus du CFL intervenu en 2023, Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, a été élu en qualité de membre titulaire.

Pour chaque membre du comité, titulaire ou suppléant, à l'exception des représentants de l'État et des membres du Parlement, un remplaçant doit être désigné afin qu'il puisse participer aux réunions du comité en cas d'empêchement temporaire du membre pour quelque cause que ce soit. Ce remplaçant est désigné en son sein par l'organe délibérant de la collectivité territoriale présidé par le membre.

En application de ces dispositions et de l'article 4 du règlement intérieur du CFL, le remplaçant de Monsieur Christian POIRET doit donc être désigné par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental. Cette désignation intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

II. Désignation des personnalités qualifiées au sein des collèges

L'article R.421-34 du Code de l'éducation dispose que les personnalités qualifiées siégeant au Conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

A la demande de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord, certaines désignations nécessitent d'être renouvelées.

Lorsque le Conseil d'administration d'un collège comprend une personnalité qualifiée, celle-ci est désignée par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), sur proposition des chefs d'établissement et avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Lorsque le Conseil d'administration d'un collège comprend deux personnalités qualifiées :

- la première est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement et ne requiert pas d'avis du Conseil départemental ;
- la seconde est désignée par la Commission permanente du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 2, il est demandé à la Commission permanente du Conseil départemental de rendre un avis favorable sur les propositions de premières personnalités qualifiées.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121- 15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint repris en annexe 1 ;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau en annexe 2.

Christian POIRET
Président du Département du Nord